

Popularité et qualité

Dans l'attente du message du Conseil fédéral sur la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture, ceux qui se préparent à solliciter la manne publique font de plus en plus preuve de nervosité. Il faut dire qu'aujourd'hui la culture ne se limite plus à la musique, au théâtre, à la danse, à la littérature, à la sculpture, à la photographie ou au cinéma. Qui aspire à un soutien au nom d'une notion extensive de la culture ne manque pas de souligner que celle-ci prend toujours plus la forme de logiciels d'ordinateurs, de jeux, d'arts appliqués, de mode vestimentaire, d'artisanat, voire d'activités de loisirs. On invoque alors le passage d'une économie de la culture à une économie de la création, et le tour est joué. Mais on ne donne pas de réponse à la question de savoir comment la Confédération, confrontée à une si vaste acception de la culture, s'y prendra pour faire le tri entre ce qui mérite d'être encouragé et ce qui ne le mérite pas.

Une vision claire des rapports entre la culture, l'économie et l'Etat s'impose. Mais il n'y a pas grand chose à attendre du côté de l'Office fédéral de la culture; son énergie, il la dépense en grande partie en luttes de pouvoirs et querelles internes. Quoi qu'il en soit, le directeur de la section film a pris la mauvaise direction lorsqu'il en a appelé à réorienter l'aide étatique au cinéma vers des œuvres plus populaires. A juste titre lui a-t-il été répliqué, lors des journées cinématographiques de Soleure, que seule la situation des films «mainstream» se verrait améliorée. De fait, c'est au marché de financer les films populaires; tout au plus l'Etat peut-il leur donner un coup de pouce en octroyant des prêts de démarrage ou des avantages fiscaux. Non, un véritable besoin de soutiens financiers n'existe qu'en cas de défaillance du marché; concrètement pour soutenir la production d'œuvres cinématographiques d'art et d'essai ou de programmes de télévision de haute qualité. Sans oublier qu'il est aussi légitime d'offrir des dédommagements pour des valeurs ajoutées que le marché ne peut pas honorer, notamment des formes d'expressions culturelles ou artistiques qui contribuent à la cohésion sociale ou au bon fonctionnement de notre ordre démocratique. ■

Popularität und Qualität

In Erwartung der bundesrätlichen Botschaft zum neuen Kulturförderungsgesetz wächst die Nervosität potentieller Bittsteller an den Töpfen staatlicher Manna. Kultur finde heute nicht mehr bloss als Musik, Theater, Tanz, Literatur, bildende Kunst, Fotografie und Film statt. Vor allem jene, die über einen erweiterten Kulturbegriff in den Radius der staatlichen Giesskanne zu kommen hoffen, betonen, dass sich Kultur zunehmend auch als Computersoftware, Games, Design, Mode, Kunsthhandwerk und Freizeitgestaltung manifestiere. Begrifflich wird das als Übergang von der Kulturwirtschaft zur Kreativwirtschaft mystifiziert. Über die Frage jedoch, wie der Bund unter einem so weiten Kulturbegriff zwischen förderungswürdiger und anderer Kultur unterscheiden solle, wird kaum nachgedacht.

Gefragt wäre eine Leitidee des Zusammenspiels von Kultur, Wirtschaft und Staat. Vom Bundesamt für Kultur sind grosse Würfe zur Zeit wohl nicht zu erwarten: zu viele Energien werden durch Machtpolitik und interne Querelen absorbiert. Schlecht angekommen ist jedenfalls der Leiter der Sektion Film mit seiner Devise, die staatliche Filmförderung stärker auf «Popularität» zu trimmen. Zu Recht ist anlässlich der Solothurner Filmtage entgegnet worden, dass damit bloss die Situation von Mainstream-Filmen erleichtert würde. Indessen sollen sich populäre Filme über den Markt finanzieren - ihnen kann der Staat allenfalls mit einer rückzahlbaren Anschubfinanzierung oder Steuervergünstigungen unter die Arme greifen. Not tun staatliche Fördermittel hingegen dort, wo der Markt versagt, z.B. weil es sich nicht lohnt, Art-Filme oder qualitativ hochstehendes Fernsehen herzustellen. Legitim ist es auch, vom Markt nicht honorierte soziale Mehrwerte abzugelten, die bestimmte künstlerische und kulturelle Äusserungen zur Förderung der gesellschaftlichen Kohäsion oder für das Funktionieren der demokratischen Ordnung leisten. ■